
POINT 8.4 DE L'ORDRE DU JOUR :

L'accès au financement climatique

Objet du document

1. Faire le bilan des progrès quant à l'accès des Membres au financement climatique par le biais du PROE en tant qu'entité régionale accréditée auprès du Fonds vert pour le climat et du Fonds d'adaptation.
2. Informer les Membres du PROE de la nouvelle situation en matière d'accréditation auprès du Fonds vert pour le climat.

Contexte

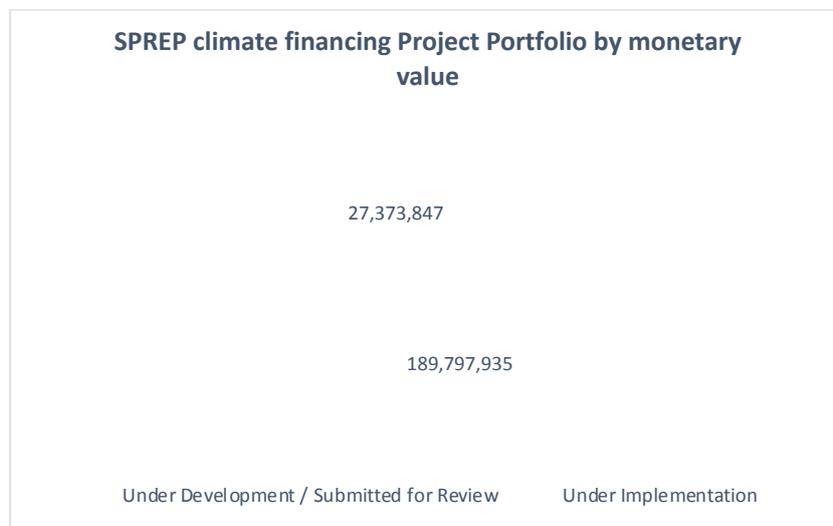
3. Le PROE est accrédité, en tant qu'Entité régionale aussi bien auprès du Fonds d'adaptation (depuis 2014), qu'auprès du Fonds vert pour le climat (depuis 2015). Le PROE peut ainsi continuer à soutenir ses Membres dans le cadre de l'accès au financement climatique et à renforcer les projets, de la phase de conception à celle de développement et de mise en œuvre. La couverture géographique correspond à 14 ÉTIO (FVC) et à 15 ÉTIO (FA) et comprend¹: Palaos, États fédérés de Micronésie, République des Îles Marshall, Nauru, Kiribati, Samoa, Tonga, Tokelau, Niue, Tuvalu, Îles Cook, Fidji, Vanuatu, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Îles Salomon.
4. L'Unité de coordination des projets (UCP) a été créée en 2017 pour aider le PROE à élaborer des projets de haute qualité, à soutenir la gestion et la mise en œuvre au profit des Membres et à jouer le rôle au nom du PROE de :
 - entité régionale de mise en œuvre (RIE) pour le Fonds d'adaptation (FA)
 - entité accréditée (EA) et Entité d'accès direct (EAD) pour le Fonds vert pour le climat
 - point de contact pour le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) chargé de soutenir les Membres et le(s) membre(s) océanien(s) du Conseil du FEM.
5. L'Unité de coordination des projets (ci-après désignée l'UCP) est devenue totalement opérationnelle en octobre 2018 avec la nomination de : un Directeur, des spécialistes (2) de conception et développement de projets et un responsable adjoint de la mise en œuvre des projets.
6. En 2018, l'UCP a aidé les Membres à accéder à un financement climatique par le biais d'un réservoir de projets (décrits ci-après) et a établi des relations solides avec le FVC, le FA et le FEM afin de veiller à ce que la région océanienne reste hautement prioritaire auprès des agences de financement.

¹ Tokelau is eligible for AF funding only

Programme de travail en matière de projets du PROE

Projets actuels

7. Le PROE a travaillé avec les Membres pour obtenir des financements associés à la question climatique à hauteur d'environ 217 millions USD (projets en cours d'exécution et en cours d'élaboration) par le biais de ces deux fonds (FVC et FA) et met actuellement en place les projets suivants :
 - a. Services d'informations climatiques pour un développement résilient à Vanuatu (Vanuatu)
 - b. Amélioration de la résilience au changement climatique des communautés insulaires vulnérables dans les États fédérés de Micronésie
 - c. Appui à la planification préalable et aux travaux préparatoires à Nuie
 - d. Appui à la planification préalable et aux travaux préparatoires dans la République des îles Marshall



Projets en phase de révision

8. Les propositions suivantes ont été soumises à l'examen par les Fonds :
 - a. Projet d'appui à la planification préalable et aux travaux préparatoires aux Palaos (pour le FVC)

Projets à soumettre

9. En octobre, le PROE soumettra au FA :
 - une proposition complète
 - Améliorer la résilience dans les îles périphériques de Kiribati
- et au FVC :
- une demande de projet complet soumise au PPF
 - Renforcer la résilience des communautés autochtones avec la transition vers un transport maritime à faible émission dans la région de la Micronésie ; et
 - deux processus d'approbation simplifiés
 - Accroître le financement énergétique à travers des lois et réglementations améliorées afin de promouvoir un développement sobre en carbone aux Palaos ; et
 - Un leadership durable en matière de changement climatique dans le Royaume du Tonga.

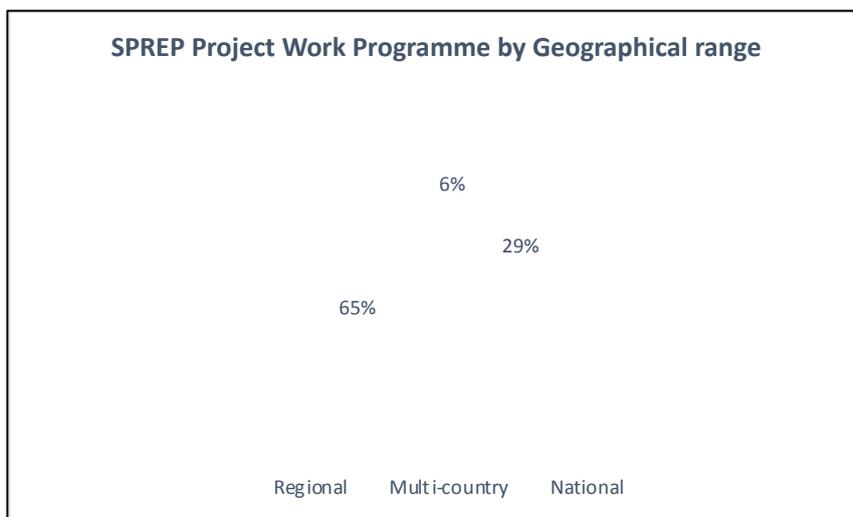
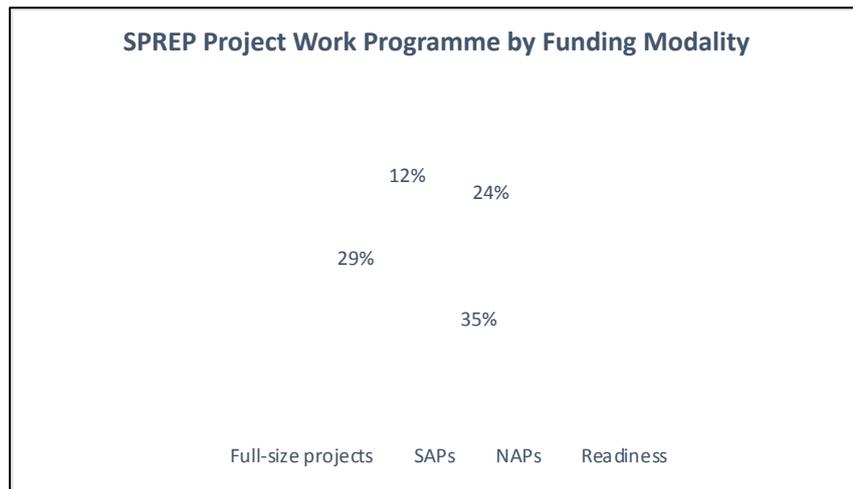
Projets

Réservoir de projets du PROE

10. Le réservoir de projets actuel du PROE pour le FVC et le FA s'élève à 17 projets, dont 11 nationaux, 5 multinationaux et 1 régional :
- a. Améliorer la résilience dans les îles périphériques de Kiribati (FA, 8,2 millions USD)
 - b. Renforcer la résilience des communautés autochtones avec la transition vers un transport maritime à faible émission dans la région de la Micronésie (FVC, 50 millions USD)
 - c. Améliorer la résilience au changement climatique des communautés à Niue et au Tonga par une adaptation des écosystèmes terrestres, côtiers et marins (FVC, 50 millions USD)
 - d. Renforcer les services météorologiques et climatologiques pour un développement résilient des îles du Pacifique (FVC, 10 millions USD)
 - e. Un leadership durable en matière de changement climatique dans le Royaume du Tonga (FVC, 10 millions USD).
 - f. Améliorer les systèmes d'alerte précoce pour une plus grande résilience face aux phénomènes hydrométéorologiques dans les petits États insulaires en développement (PEID) du Pacifique (FVC, 35 millions USD)
 - g. Accroître le financement énergétique à travers des lois et réglementations améliorées afin de promouvoir un développement sobre en carbone aux Palaos (FVC, 10 millions USD)
 - h. Supprimer les obstacles afin de promouvoir un développement sobre en carbone dans le secteur du tourisme et des industries énergétiques locales (FVC, 10 millions USD)
 - i. Accroître l'usage d'appareils écoénergétiques par le biais de lois, réglementations et financements (FVC pour 10 millions USD)
 - j. Améliorer la planification et la prise de décision dans le cadre de la résilience au changement climatique en République des Îles Marshall (FVC, 10 millions USD)
 - k. Plans d'action nationaux, FVC (RMI, Niue, Nauru, Tuvalu, EFM)
 - l. Projets d'appui à la planification préalable et aux travaux préparatoires, FVC (Papouasie-Nouvelle-Guinée et Palaos)

SPREP Project Work Programme by Focus Area

Resilience Mitigation NAP Readiness



Accréditation auprès du FVC et FA

11. Lors de la réunion du Conseil du FVC (B23) qui a eu lieu entre le 6 et le 8 juillet 2019, l'accréditation du PROE a été validée pour des petits projets (< 50 mill USD, Catégorie C) et moyens projets (> 50 mill USD, < 250 mill USD, Catégorie B/1-2). Outre cette attribution, le PROE a reçu l'accréditation pour « une norme fiduciaire spécialisée pour l'attribution de subventions et/ou de mécanismes d'affectation de fonds ». La mise à niveau des projets de petites et moyennes tailles, catégorie C à catégorie B/1-2 va être essentielle pour soutenir le rôle du PROE en tant qu'entité régionale accréditée. De plus, l'accréditation pour « une norme fiduciaire spécialisée pour l'attribution de subventions et/ou de mécanismes d'affectation de fonds » permettra au PROE de travailler avec des Membres à la mise en œuvre d'approches programmatiques pour l'accès au financement climatique, et fournir ainsi de nouvelles possibilités aux Pays. Il convient cependant de noter que cette évolution de l'accréditation, ainsi que la demande croissante de services au PROE (en tant qu'entité accréditée) de la part des Membres, nécessite d'importantes ressources. Au fur et à mesure que les demandes augmentent, les ressources pour soutenir ces efforts devront croître proportionnellement.
12. Si l'intérêt des Membres pour la création d'un bureau du FVC en Océanie est maintenu (tel que cela avait été noté lors de la réunion du Conseil exécutif en 2018), il n'y a eu aucune communication de la part du secrétariat du FVC à ce sujet.

13. Le PROE a récemment obtenu une nouvelle accréditation auprès du Fonds d'adaptation (FA) lors de la 33^e réunion du Conseil en 2019. Cette nouvelle accréditation permettra au PROE de continuer à soutenir les Membres dans le cadre de l'accès au financement du FA en matière de renforcement de la résilience et d'adaptation au changement climatique. Lors de la 22^e réunion cette année, le SCP s'est vu attribuer l'accréditation auprès du Fonds vert pour le climat, devenant ainsi la seconde entité accréditée régionale du Pacifique. Le PROE continuera d'apporter son assistance le temps que le SCP mette en place sa structure et son processus interne d'entité accréditée. Une réunion entre le PROE et le SCP a été proposée afin de discuter d'efficacité et d'établir la meilleure collaboration possible entre les deux entités.

Fonds pour l'environnement mondial

14. Le PROE continuera d'apporter son soutien au groupe des pays membres auprès du FEM pour l'accès au financement auprès du Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Lors de la 56^e réunion du Conseil du FEM en juin dernier, le projet associé au Pacifique intitulé « Implementing Sustainable Low and Non-Chemical Development in SIDS (ISLANDS) » [Mettre en œuvre un développement durable sans ou sobre en produits chimiques dans les PEID] a été approuvé dans le cadre du programme de travail du FEM7 pour 56 000 000 USD, dont 20 000 000 concernent la région pacifique.

15. Initiative pour des océans sains : L'initiative pour des océans sains qui cible le FEM7 est développée par le PNUE en tant qu'organisme de mise en œuvre. Le PROE a été nommé comme organisme d'exécution pour ce projet. À ce jour, les progrès ont été lents et il y a eu peu de mobilisation, d'appropriation de la part des pays. Lors de la réunion du groupe d'intérêt du Pacifique auprès du FEM en mai 2019, des Membres ont exprimé leur inquiétude quant à la lenteur des progrès et le manque d'implication. Le FEM prépare une séance spéciale sur cette initiative dans le cadre de l'Atelier élargi du groupe d'intérêt qui se tiendra à Nadi, aux Fidji du 22 au 26 juillet. De plus amples détails sur cette initiative seront disponibles après cet atelier.

16. Le PROE continuera de se concentrer sur le FME et l'assistance aux membres pour accéder à des financements soutenant leurs projets environnementaux. Au cours des six prochains mois, le PROE travaillera avec les pays afin d'identifier les priorités pour un financement éventuel du FEM-7. Un programme de travail détaillé est en cours d'élaboration et sera présenté lors de la prochaine réunion du groupe d'intérêt du Pacifique auprès du FEM pour la contribution et l'approbation des Membres.

Recommandations :

17. La Conférence est invitée à :

1. **prendre acte** du rapport du PROE sur le financement climatique et les progrès réalisés par rapport aux autres projets ;
2. **prendre acte** et **valider** la collaboration du PROE avec le SCP pour obtenir un meilleur accès à des financements climatiques pour les actions prioritaires des Membres dans ce domaine ;
3. **prendre acte** de la mise à niveau de l'accréditation du PROE et du besoin en ressources associé afin qu'il continue à soutenir les membres en la matière ; et
4. **prendre acte** de l'absence de réponse du secrétariat du FVC à la demande de création d'un bureau du FVC dans la région pacifique.

25 juillet, 2019